

COMITE REGIONAL d'ESCRIME de BRETAGNE

Stage régional de perfectionnement et de formation de cadres du 26 au 28 février 2018
Convocation pour les catégories au stage M15, M17 et M20

Le Comité régional d'Escrime de Bretagne organise un stage de perfectionnement pour les épéistes et les sabreurs.

Chaque maître d'armes doit valider impérativement l'inscription de ses tireurs.

En parallèle, se déroulera un stage de formation de cadres (animateurs et éducateurs)

IMPORTANT :

Accueil : Lundi 26 février 2018, à 9h La ville Davy, 22120 Quessoy

Départ : Mercredi 28 février 2018 à 17h00 (même adresse)

Encadrement :

Directeur du stage Maître Patrice DHERBILLY et Maître Jean-Michel SAGET,
Epée Maître Sylvain GUYOMARD et Maître Yann LE REGUER,
Sabre Maître Benoît ROCH et Maître Théo CHARBONNIER.

Conditions financières :

Chaque stagiaire licencié de la zone devra régler la somme de 80 €
Pour les autres, consulter sur le site le règlement financier du Comité Régional

Administratif :

Tout stagiaire (ou son représentant légal) doit renseigner sa fiche sanitaire qui sera valable pour l'ensemble des stages de la saison 2017 / 2018.

La fiche de renseignements, les autorisations des parents et le chèque établi à l'ordre du « Comité Régional d'Escrime de Bretagne » sont à retourner pour le vendredi 16 février 2018 à :

Maison des Sports
Comité Régional d'Escrime de Bretagne
13 bis avenue de CUCILLE
35000 Rennes

Très important : Tous les dossiers et/ou règlements adressés au-delà de la date limite ne seront pas pris en compte et donc le stagiaire ne sera pas autorisé à participer au stage.

Hébergement : Vous devez apporter : un duvet + un oreiller

Activité Escrime : Pour la pratique de l'Escrime, vous devez apporter votre équipement et des armes électriques en nombre suffisant et en état de fonctionner.

Activité annexes : Apportez affaires de rechange pour activités en extérieur 2 survêtements + 2 paires de chaussures de sports.

Règlement : Aucune sortie individuelle n'est autorisée. Tout participant s'engage à respecter le règlement du stage.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Au stage de Quessoy du lundi 26 février 2018 à 09h00 au mercredi 28 février 2018 à 17h00.

Nom et prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél des parents : _____ Tél du stagiaire : _____

Courriel parents : _____ Courriel stagiaire : _____

Club : _____ Arme : _____

Inscription (*rayez les mentions inutiles*) : Stage Perfectionnement / Formation animateur / Formation Educateur

ASSURANCE ET LICENCE

Chaque participant est couvert par sa licence FFE. Le Comité Régional d'Esgrime de Bretagne souscrit une assurance RC auprès de la compagnie ALLIANZ Eurocoutage n° de contrat 86.759.797 qui couvre les adhérents dans le cadre des activités proposées.

Attention : toute présence d'alcool ou de stupéfiants est interdite. Elle sera suivie d'une exclusion immédiate du stagiaire. Le parent responsable de son enfant autorise les différents intervenants du stage (directeur de stage et maître d'armes) à regarder le contenu des sacs, en présence du stagiaire propriétaire, si les responsables du stage en voient la nécessité.

AUTORISATIONS

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à participer au stage de Quessoy du 26 au 28 février 2018 et autorise le directeur du stage à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident.

AUTORISATION DE VOYAGE NON ACCOMPAGNE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à voyager non-accompagné pour rejoindre le centre d'entraînement de Quessoy et/ou à le quitter à l'issue du séjour.

AUTORISATION DE RETOUR SEUL AU DOMICILE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise mon enfant _____ à se rendre non-accompagné à l'adresse ci-dessous _____

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ père, mère, tuteur légal, autorise le Comité Régional d'Esgrime de Bretagne à faire paraître sur son site internet ou Facebook, les photos prises dans la cadre du stage.

Signature du parent (précédé de la mention « lu et approuvé ») et du stagiaire :

Ci-joint, le chèque de 80 euros à l'ordre du Comité Régional d'Esgrime de Bretagne en règlement des frais de stage.